

## **Consultation sur le Projet de territoire Suisse: prise de position de la CdC**

Monsieur le président,

Votre courrier du 15 février 2011 accompagné du projet de prise de position de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a retenu toute notre attention et nous vous remercions.

Le gouvernement neuchâtelois soutient globalement la prise de position mise en consultation et tient à relever l'effort de synthèse et la qualité du travail effectué.

Vous trouverez ci-dessous les remarques du canton de Neuchâtel en vue de l'établissement de la version finale.

### **Chapitre 1: Une politique territoriale placée sous le signe de la continuité et de l'innovation**

En complément aux considérations de la proposition de réponse, on peut regretter que bien que le projet de territoire Suisse comprenne une annexe sur les "Tendances et défis en aménagement du territoire", l'absence de projections chiffrées le rend abstrait. Le projet de territoire Suisse ne présente pas d'analyse des tendances spatiales observées dans le passé ou prolongées dans l'avenir ni des principaux points de levier à mobiliser pour contribuer à la concrétisation de la vision proposée. Il aurait été opportun d'intégrer dans le document du projet de territoire Suisse une présentation synthétique des hypothèses de croissance retenues et de sa répartition spatiale.

### **Chapitre 3: Stratégies générales**

#### **3.4 Préserver l'atout de la diversité paysagère**

Nous soutenons la prise de position de la CdC quant à la politique territoriale à adopter, plus particulièrement les différents rôles de l'agriculture.

#### **3.5 Coordonner le développement des infrastructures de transport et le développement territorial**

"Au vu des coûts croissants pour le maintien des infrastructures existantes, il est aussi judicieux d'assurer ce développement en premier lieu par l'optimisation des chaînes de transport existantes. Le document maintient par ailleurs que la fonctionnalité du réseau du système de transport doit en premier lieu être assurée par une exploitation optimale des infrastructures existantes".

Le gouvernement neuchâtelois ne peut souscrire à ces affirmations. Il convient en effet de relever que, pour ce qui touche à la mobilité, on ne peut se rallier au postulat du projet de territoire Suisse, qui stipule qu'"il s'agit en priorité d'utiliser de manière optimale les capacités des infrastructures existantes avant d'en construire de nouvelles." (cf. Projet de territoire Suisse, p. 17). Or, de nombreuses infrastructures de transport doivent encore être développées. Certains cantons, dont le nôtre, accusent un certain retard dans la réalisation

des infrastructures de transport nationales et régionales pourtant indispensables pour maintenir la compétitivité de l'économie par un développement territorial polycentrique.

#### **Chapitre 4: Pour un renforcement des territoires d'action**

"L'approche consistant à définir des territoires d'action relativement ouverts, à mettre en évidence leurs qualités et défis spécifiques et à proposer, sur cette base, des stratégies à adopter est soutenue. Le choix des douze territoires d'action est jugé adéquat".

Le gouvernement suggère de tempérer cette affirmation à la lumière de l'approche empirique employée. Il relève que les douze territoires d'action identifiés n'obéissent pas à une logique institutionnelle, ni ne relèvent d'un découpage culturel. La définition des espaces métropolitains et de la Ville fédérale obéit à une approche fonctionnelle, tandis que les territoires d'action marqués par des villes de petite et moyenne dimensions, comme l'Arc jurassien, et ceux à caractère alpin sont plutôt délimités selon leur structure économique.

Outre les critiques déjà formulées dans le document de la CdC à l'encontre des relations entre territoires d'action et la faiblesse du traitement des espaces interstitiels (carte 1), la carte 2 est également inadéquate. Elle néglige particulièrement les espaces en forte croissance démographique, qui débordent sur les espaces interstitiels. Cette carte illustre un développement qui concentre la croissance de la population sur les grands centres urbains pour préserver une image de la Suisse rurale. Cette représentation du développement futur contredit le trend actuel du développement périurbain en voulant empêcher le développement en dehors des cœurs d'agglomération, sans pour autant proposer explicitement des buts et des stratégies pour y faire face.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à cette affaire, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 6 avril 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
C. NICATI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND